

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

MANDAMENT DE S. G. MGR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL au sujet de la publication d'un décret du souverain Pontife relatif à l'université Laval. —

NOUVELLES DE ROME :

Consistoire du 15 mars ; arrivée de Mgr Cèlestino del Frate à Rome ; réunion des cardinaux et prélats consultants pour la cause de la vénérable Marie Rivier ; réception des ambassadeurs au Vatican. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE : Fête de saint Léon ; confirmation à la cathédrale ; messe de l'Union Saint-Joseph ; lettre de M. l'abbé



SOMMAIRE

Goussard, chanoine à Chartres ; obsèques de la Révde Mère Saint-Henri. — UNE PROFESSION aux Carmélites de l'avenue de Saxe, à Paris. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER : Terre-Sainte ; accroissement du catholicisme aux Etats-Unis, détails statistiques ; conversion au catholicisme à Lowell ; Société de Saint-Vincent de Paul de Boston ; la pacification religieuse en Allemagne ; consécration d'un évêque missionnaire en Océanie ; mort du R. P. Edmond, supérieur des Prémontrés. — Décès de la semaine.

LE NUMÉRO
2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT
6 mois, 55 cents — Un an, une piastre

LE NUMÉRO
2 cents

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS., Evêque de Montréal

Adressez toutes les communications à M. P. Dupuy.

Bureaux : rue Saint-Gabriel, 25.

PRIÈRES DES QUARANTE-HEURES

Lundi, 9 Avril — Saint-Patrice de Rawdon.
Mercredi, 11 “ — Saint-Patrice d’Hinchinbrook.
Vendredi, 13 “ — Saint-Etienne.

Dimanche, 8 Avril—2^{me} Dimanche après Pâques—La Sainte-Famille.
Double, 2^{me} classe, ornements blancs.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Hôtel-Dieu.

La Sainte-Famille, une des fêtes de la communauté, grand’ messe à 9 heures.

Notre-Dame des Anges.

Demain, fête anniversaire de la translation des cendres de saint Vincent de Paul, messe à 7 h. à laquelle se fera la communion générale des membres de la société Saint-Vincent de Paul.

MANDEMENT DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL.

EDOUARD CHARLES FABRE, PAR LA GRACE DE DIEU ET DU SIÈGE
APOSTOLIQUE, EVÊQUE DE MONTRÉAL, ETC., ETC.

*Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés religieuses et à tous
les Fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous venons aujourd'hui accomplir un devoir de la plus haute importance, et Nous ne saurions trop vous exhorter à prêter toute votre attention à ce que Nous allons vous communiquer.

En vertu de l'obéissance que Nous avons jurée au souverain Pontife au jour de Notre consécration épiscopale, et en vertu de la responsabilité que Dieu a mise sur nos épaules en Nous élevant sur le siège épiscopal de Montréal, Nous avons dû Nous charger de la mise en pratique des ordres du Saint-Siège dans une question vitale, et qui a agité longtemps et qui préoccupe encore les esprits au plus haut degré, Nous voulons dire la question de l'établissement de la Succursale Laval à Montréal. Depuis l'année 1877 surtout, tous Nos efforts ont convergé vers ce but. Fort de l'appui du Siège Apostolique et de l'approbation de notre conduite, qui Nous a été donnée depuis cette époque, et à plusieurs reprises, par l'entremise de la Sacrée Congrégation de la Propagande, Nous avons mis tout en œuvre et Nous avons affronté bien des obstacles pour asseoir sur des bases solides cette Institution, que le Saint-Siège Nous imposait pour mission d'implanter à Montréal.

Malheureusement, des difficultés de tous les genres ont été suscitées dans diverses classes de la société contre Nos démarches, qui étaient pourtant conformes aux volontés du Siège Apostolique. Les journaux n'ont relaté qu'une partie de ces obstacles, et cependant, vous savez, N. T. C. F., combien ils ont été nombreux.

A plusieurs reprises, Notre Père Commun a daigné Nous faire connaître ses désirs d'abord, et ensuite ses volontés. La plupart d'entre vous ont eu connaissance, par la presse, des avis que la S. Congrégation de la Propagande, organe de Notre Saint Père le Pape, Nous a transmis sur cette question. La voix de Notre Père Commun, qui n'a fait entendre au commencement que des exhortations salutaires et bienveillantes, est devenue de plus en plus impérieuse. C'est que les esprits d'un grand nombre, dominés par le souvenir des luttes du passé, ne se sont pas soumis et n'ont pas fait acte d'adhésion aux volontés du Saint-Siège.

Aujourd'hui, N. T. C. F., la circonstance est plus solennelle que jamais, et les consciences catholiques se trouvent en présence d'une obligation, devant laquelle elles ne peuvent reculer. L'obéissance est commandée ; l'obéissance est le devoir ; l'obéissance est la loi ; l'obéissance est la route et la seule route à suivre.

Ecoutez bien attentivement le Décret du 27 février dernier, que Nous publions à la suite de ce Mandement, et qui vous sera lu en entier, et vous vous convaincrez que l'heure des tergiversations est passée pour ne faire place qu'à la soumission.

En effet " *en vertu de la sainte obéissance, il est ordonné à tous les fidèles de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoique ce soit contre la dite Université (Laval) et sa Succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque.* "

Ce n'est pas tout ; Notre Saint Père le Pape veut plus que cela ; il ordonne toujours en vertu de la sainte obéissance que " *tous s'appliquent suivant leurs forces à favoriser la dite Institution et à lui prêter secours et protection* " et c'est là " *l'ordre absolu du Saint-Siège pour dirimer les susdites questions.* "

Nous avons donc deux devoirs à remplir : cesser de lutter contre cette Institution, et lui prêter secours et protection.

Ce n'est pas le silence seul qui nous est imposé, c'est l'action, et cette action en conformité avec les ordres du Saint-Siège, c'est de favoriser par tous les moyens en notre pouvoir le bon fonctionnement et la réussite de la Succursale de Montréal ; c'est pour ceux qui ont des enfants se livrant à l'étude des professions libérales, de diriger ces jeunes gens vers l'Institution que le Saint-Siège nous recommande : c'est pour les classes dirigeantes de la société d'user de leur influence, pour dissiper les préventions semées contre cette Institution, et encourager les étudiants à venir y puiser la science nécessaire aux diverses professions qu'ils veulent embrasser.

Devrons-nous croire ici que le Saint Père a trop compté sur votre esprit de foi, N. T. C. F., et sur votre profond attachement au Vicaire de Jésus-Christ, et qu'il vient vous imposer un fardeau au-dessus de vos forces ? Non, Nos Très Chers Frères. Votre esprit religieux est assez grand pour accepter les sacrifices, que quelques-uns auront à s'imposer peut-être, pour se soumettre entièrement ; et ceux qui jusqu'ici ont suivi cette route de la soumission ont assez de charité chrétienne au cœur pour rendre l'obéissance douce et légère à ceux qui ne les ont pas encore imités.

Accueillons donc avec joie ce nouveau Décret du Saint-Siège. C'est le salut, sans nul doute, qui nous vient de Rome ; c'est le salut de notre société, parce que c'est la garantie d'une éducation chrétienne et solide, et, nous le savons tous, l'éducation est la base de la société.

Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à jeter les yeux sur d'autres pays, où l'on élève la jeunesse en dehors de Dieu et de

l'Église, et notre vue sera terrifiée du spectacle qu'ils présentent. Avec le Pape, avec l'Église, sous la direction du Pape et de l'Église, Nous n'avons pas à craindre qu'un semblable état de chose nous arrive. Le bonheur, la paix et la concorde dans toutes les classes de notre société nous viendront avec la soumission à Notre Père Commun.

C'est dans le ferme espoir que tous vous allez contribuer de cœur et d'âme à la réalisation des ordres du Saint-Siège, que Nous vous bénissons en Notre-Seigneur.

Seront le présent Mandement et le Décret du 27 février dernier y annexé lus et publiés au prône de toutes les églises paroissiales ou autres, où se fait l'office public, ainsi qu'au Chapitre dans les Communautés religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, en Notre Palais épiscopal, sous Notre Seing et Sceau et le contre-seing de Notre Chancelier, en ce jour de la Résurrection de Notre-Seigneur (25 mars) de l'année mil huit cent quatre-vingt-trois.

† EDOUARD CHS., EV. DE MONTRÉAL.

Par Mandement de Monseigneur,

T. HAREL, P^{RE},
Chancelier.

DECRETUM.

Cum Universitas Lavallensis ejusque Succursalis in civitate Marianopolitana Apostolica auctoritate constituta ob exorta dissidia simulatæque adversus ipsam paratas non sine gravissimo sui detrimento jamdudum vel maximis prematur difficultatibus, Sanctissimus Dominus Noster Leo Divina Providentia Papa XIII ad omnium dissensionum radicem penitus evellendam atque pacem et concordiam reducendam, in audientia diei 18 februarii 1883 iterum examinatis ac perpensis omnibus rationum momentis hac in re hactenus exhibitis, auctoritate sua decrevit ut in iis quæ ad prædictam Universitatem Lavallensem ejusque succursalem Marianopoli constitutam referuntur, fideles omnes servant adamussim præscriptiones quæ tum in Resolutione seu Decreto a Sacra Congregatione de Propaganda Fide lato die 1 februarii 1876, tum in constitutione apostolica erectionis canonicæ præfatæ Universitatis continentur, quæque alias ab eodem Summo Pontifice commendatæ et confirmatæ fuerunt.

Insuper Sanctitas Sua in eadem audientia districtè mandavit in virtute sanctæ obedientiæ omnibus fidelibus nec non ecclesiasticis viris cujuscumque gradus et dignitatis in regione Canadensi, ne, vel actu, vel scriptis, præsertim in lucem editis, sive per se sive per alios, contra eandem Universitatem ejusque succursalem in pos-

terum audeant aliquid moliri, aut quavis ratione eam impugnare, sed potius ut, nullum impedimentum executioni memorati Decreti ac Apostolicæ Constitutionis obijcientes, omnes communi studio eidem Institutioni provehendæ opem præsidiumque pro viribus afferre adnitantur.

Præsens autem Decretum idem Sanctissimus D. N. ab omnibus Provinciæ Quebecensis Episcopis, in propriis Diaccesibus publicari jussit, veluti absolutum Sanctæ Sedis mandatum ad memoratas quæstiones dirimendas.

Datum Romæ ex Æd. S. Congnis de Propda Fide die 27 februarii 1883.

L. † S.

(Signat.)

JOANNES CARD. SIMEONI,
Præfectus.

(Subsignat.)

† D. ARCHIEP. TYREN.,
Secrius.

(Traduction.)

DÉCRET.

Comme l'université Laval et sa Succursale établie à Montréal par autorité apostolique se trouvent depuis longtemps en butte à de grandes difficultés à cause des discussions qu'on a soulevées et des inimitiés qu'on a suscitées contre elles à leur très grave détrimment, Notre Très Saint Père Léon XIII, par la divine providence Pape, voulant extirper jusqu'à la racine toutes les dissensions et ramener la paix et la concorde, après avoir examiné de nouveau et pesé la valeur de toutes les raisons exposées jusqu'à présent sur cette affaire, a ordonné, dans l'audience du 18 février 1883, en vertu de son autorité, qu'en tout ce qui concerne la dite Université et sa Succursale établie à Montréal, tous les fidèles observent scrupuleusement les prescriptions contenues tant dans la résolution ou le décret de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876, que dans la constitution apostolique qui érige canoniquement la dite Université et qui ont d'ailleurs été renouvelées et confirmées par le même souverain Pontife.

De plus, dans la même audience, Sa Sainteté a ordonné rigoureusement, en vertu de la sainte obéissance, à tous les fidèles, ainsi qu'aux ecclésiastiques de quelque degré et dignité que ce soit en Canada, de ne point oser à l'avenir, par eux-mêmes ou par d'autres, par des actes ou dans des écrits, surtout s'ils sont rendus publics, tramer quoique ce soit contre la dite Université et sa Succursale, ou l'attaquer d'une manière quelconque, mais que plutôt, s'abstenant de mettre le moindre empêchement à l'exécution du dit décret et de la constitution apostolique susdite, tous s'appliquent suivant leurs forces à favoriser la dite Institution et à lui prêter secours et protection.

Enfin, le Saint Père a ordonné que le présent décret soit publié par tous les Evêques de la Province de Québec dans leurs diocèses respectifs, comme ordre absolu du Saint Siège pour dirimer les susdites questions.

Donné à Rome, de la S. C. de la Propagande, le 27 février 1883.

L. † S.

(Signé.)

JEAN CARD. SIMEONI,
Préfet.

(Signé.)

† D. ARCH. DE TYR,
Secrétaire.

NOUVELLES DE ROME.

On écrit de Rome, à la date du 16 mars, au matin :

“ Le consistoire annoncé a eu lieu hier. Le souverain Pontife a imposé le chapeau à LL. EEM. les cardinaux Czacki et Bianchi. Puis, en consistoire secret, il a prononcé une allocution au sujet des sièges épiscopaux de Pologne auxquels il a pourvu. Sa Sainteté a préconisé aussi plusieurs évêques de divers autres pays, parmi lesquels Mgr Mermillod, transféré au siège de Lausanne et Genève. Tous les catholiques se réjouiront d'un acte du Saint-Siège qui permet d'espérer la pacification religieuse en Suisse. ”

Le 7 mars au soir est arrivé à Rome Mgr Celestino del Frate, évêque titulaire d'Imeria, de retour du Chili, où il était délégué apostolique et envoyé extraordinaire du Saint-Siège, et qu'il a dû quitter par suite de l'attitude du gouvernement de Santiago.

L'*Osservatore romano* nous promet d'intéressants détails sur les démonstrations enthousiastes que le représentant du Saint-Père a reçues au Chili de la part du peuple de ce pays, si profondément catholique, et sur les remarquables manifestations de dévouement et de sympathie par lesquelles toutes les classes de la population ont eu soin de marquer et de rendre publique la différence existant entre leurs sentiments et la conduite du gouvernement dont nous venons de parler.

Douze cardinaux et les prélats consultants de la Congrégation des Rites se sont réunis, le 7, au Vatican, en séance dite préparatoire, pour l'examen des vertus au degré héroïque de la vénérable Marie Rivier, qui vécut au milieu des troubles du commencement de ce siècle et fonda la congrégation depuis lors très prospère de la Présentation de la sainte Vierge. Cette cause porte le nom de Viviers.

Elle a pour cardinal ponant l'Em. Pitra et pour postulateur M. Captier, procureur des Sulpiciens.

Dans une séance précédente la Congrégation des Rites s'était prononcée favorablement sur la validité du procès fait par l'ordinaire de Rouen concernant les miracles attribués à l'intercession du vénérable J.-B. de la Salle. La cause de béatification du vénérable instituteur des Frères vient donc de faire un pas décisif ; on peut dire qu'on touche au terme.

Le 8 mars au matin, à 11 heures, S. Exc. M. le comte Lefebvre de Béhaine, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège ; LL. Exc. M. de Schlæzer, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire de Prusse ; M. le baron de Aguiar d'Andrada, envoyé extraordinaire, ministre plénipotentiaire du Brésil, et M. le baron Turse, chargé d'affaires de la principauté de Monaco, accompagnés de leurs personnels respectifs, se sont rendus officiellement au Vatican pour présenter à Sa Sainteté leurs hommages et leurs souhaits à l'occasion du cinquième anniversaire de son couronnement.

Ces diplomates, une fois leurs réceptions particulières terminées, ont eu l'honneur de présenter leurs personnels à Sa Sainteté, et ensuite ils se sont rendus chez l'Eme cardinal Jacobini, secrétaire d'État, pour lui faire les visites d'usage.

L'Académie romaine de Saint-Thomas-d'Aquin a tenu sa séance ordinaire au palais de l'Académie ecclésiastique, place de la Minerve.

Le R. P. Cornoldi, de la Compagnie de Jésus, a lu, en italien, une savante dissertation sur cette question de la *Somme* théologique : *Utrum intellectus agens sit aliquid animæ ?* (S. th. P. I. 9, LXXIX, art. IV.)

Cette dissertation a été suivie de la distribution des prix obtenus aux concours faits le 15 juillet dernier au séminaire romain et à l'Université grégorienne par les élèves de l'Académie de Saint-Thomas.

Les prix, dus à la munificence du Saint-Père, consistaient en six médailles d'argent grand module, représentant d'un côté Sa Sainteté Léon XIII, et de l'autre saint Thomas d'Aquin, patron de l'Académie, avec cet exergue : *Academia. Romana. Sancti. Thomæ Aquinatis.— Bene merenti.*

Après avoir passé de longs mois en prison par ordre de Bismark, Mgr Ledochowski, archevêque de Posen, se voyant menacé d'une nouvelle captivité, se réfugia à Rome. Il y fut suivi par la colère de son persécuteur, qui demanda au gouvernement italien de le lui livrer ; ce qui allait être exécuté. Mais Pie IX offrit à l'illustre persécuté un asile dans le palais du Vatican et de plus, pour récompenser ce généreux confesseur de la foi, il le fit cardinal de la sainte Eglise romaine. Il a partagé depuis lors la captivité du Vicaire de Jésus-Christ.

Il paraît que le gouvernement prussien vient de rabattre de sa rigueur à cet égard. Il aurait fait savoir au roi Humbert que ce prélat n'est plus sujet à l'extradition et que par conséquent il est libre de sortir dans la ville de Rome. Le *Moniteur de Rome* a publié cette nouvelle d'après une dépêche particulière qu'il a reçue de Berlin.

Nous lisons dans la *Catholic Review* de New-York un article intéressant, où un personnage américain qui a visité Rome récemment résume ainsi ses impressions :

“ Sans aucun doute il y a encore beaucoup de choses qui remplissent le cœur d'angoisse ; mais on ne peut s'empêcher de voir avec admiration combien notre grand et noble Pontife s'élève, peu à peu, triomphant au dessus de ses ennemis. On dirait que ce changement s'est accompli comme par magie. Je ne veux pas exagérer le triomphe de la papauté, mais il est certain que la Russie a conclu avec elle un accord, que l'Angleterre est conciliante, que l'Autriche honore dans le Pape le roi de Rome, que l'Italie est embarrassée et dépitée. Le Pape domine comme un géant le gouvernement d'Italie qui tremble de peur entre la figure majestueuse de la papauté qui ne cédera pas et la révolution dont il s'est fait l'esclave et dont il sent qu'il sera la victime, s'il n'a pas le courage de faire son devoir envers l'Eglise et le monde catholique. Actuellement, à Rome, Léon XIII, bien que relégué dans la solitude du Vatican, remplit encore la Ville éternelle. ”

CHRONIQUE DIOCÉSAIN ET PROVINCIALE.

L'Eglise célèbre, le 11 du courant, la fête de saint Léon pape, confesseur et docteur de l'Eglise. Il est connu sous le nom de saint Léon le Grand. Entré fort jeune dans le clergé, il se fit remarquer par l'étendue de sa science et la pureté de ses mœurs. Le pape Sixte III le chargea de défendre l'Eglise romaine devant l'empereur Valentinien III.

A la mort de Sixte, l'Eglise, exposée aux fureurs des barbares et en proie aux ruses des hérétiques, avait besoin d'un grand homme pour la gouverner. Dieu avait suscité Léon. Il fut élu par acclamation.

Le nouveau pape s'occupait tout d'abord de la réforme des mœurs. Il annonçait tous les jours les vérités évangéliques avec un zèle et une onction admirables ; il instruisit le monde entier par ses écrits et par ses lettres éloquentes. Sans armée, fort de la seule protection du Seigneur, il fit reculer Attila, roi des Huns, que ses cruautés avaient fait appeler le *Fléau de Dieu*, et l'empêcha de saccager Rome.

Après avoir gouverné l'Église pendant 21 ans, avec une gloire parfaite, épuisé de travaux et d'austérités, ce grand pape laissa par sa mort le 10 novembre 461, le monde chrétien dans un deuil universel.

Dimanche dernier la confirmation a été donnée à la Cathédrale par S. G. Mgr Grandin après une pieuse et touchante allocution.

La société l'Union Saint-Joseph a célébré lundi dernier la fête de son saint patron. La grand'messe a été chantée à l'Église Saint-Joseph, brillamment décorée avec des branches de sapin et des banderolles de diverses couleurs. Plus de sept cents membres assistaient à cette cérémonie destinée à appeler sur les membres de la société, par l'intercession de leur puissant patron, les bénédictions de Dieu.

M. l'abbé Remy Descary, frère du président, officiait, ayant pour diacre M. l'abbé Hétu et pour sous-diacre M. Z. Auclair.

Le chœur, habilement dirigé par M. MacMahon, maître de chapelle à la cathédrale, a exécuté la messe de Sainte-Thérèse de la Hache. A l'offertoire, MM. Hogue et Desmarais ont chanté le *Justus ut palma florebit* de Lambillote.

M. l'abbé Emard, chapelain de l'Union Saint-Joseph, a fait le sermon. Le prédicateur avait choisi pour texte ces paroles des actes IV des apôtres, versets 32-34 : "*Multitudinis autem credentium erat cor unum et anima una... neque enim quisquam egens erat inter illos.*"

Plusieurs ecclésiastiques parmi, lesquels MM. Champoux, Auclair, Chapat, Lafortune, Vaillant, Beauchamp, Charpentier, Labelle, assistaient, dans le chœur, à la messe.

Les honorables MM. L. O. Taillon, Starnes et J. L. Beaudry étaient présents.

Après l'office, la procession se forma et se rendit à la salle des réunions de la société, rue Sainte-Catherine.

Demain, à deux heures du soir, il y aura, au Cabinet de lecture paroissial, une assemblée générale des membres de la société Saint-Vincent-de-Paul, pour la reddition des comptes.

M. l'abbé Jean-Baptiste Cousineaux, ancien curé de Saint-Louis de Gonzague, est décédé à Nice, France, dans les derniers jours de mars, il était membre de la société d'une messe.

Nous recevons la lettre suivante :

“ Chartres, 18 mars 1883. .

“ Monsieur,

“ J'accède volontiers à votre désir. Les relations séculaires entre notre église et celle de Montréal n'auront qu'à gagner à l'échange proposé.

“ Nous avons lieu d'espérer que votre publication, commencée sous d'heureux auspices et d'un intérêt déjà bien apprécié, fera de temps à autre *mémoire* de Notre-Dame de Chartres, qui a béni et fait prospérer les premières missions canadiennes.

“ J'ai eu la bonne fortune de voir jadis aux pieds de nos madones le vénérable Mgr Bourget, qui était si ému de contempler chez nous les *ex-voto* des Hurons et des Abénaquis. Il y a quelques années, j'ai servi aussi de *cicerone* à Mgr Fabre à travers les merveilles de notre cathédrale et de notre crypte, en compagnie du chanoine Brou, chartrain, ancien condisciple de Mgr Fabre à Saint-Sulpice.

“ Depuis ces visites épiscopales nous nous sommes entretenus plus souvent encore, à Chartres, des souvenirs de Montréal..... La *Voix de N.-D.* dont je vous envoie les livraisons *janvier, février et mars* vont depuis longtemps chez vous à l'adresse de Monseigneur et à celle de M. le chanoine Hicks. Les Sœurs Grises l'ont reçue longtemps ainsi que quelques autres personnes.

“ Daigne N.-D. vous aider dans votre important travail et en assurer le succès.

“ Agréez, Monsieur, l'assurance de mon respect.

“ L'abbé GOUSSARD.

“ *Chan. hon. Dir. de la Voix de N.-D.*

“ Dans votre prochaine entrevue avec Sa Grandeur vous pourrez lui offrir *mon profond respect* et celui de M. le chanoine Brou. Vous pourrez aussi dire à Monseigneur, que notre vénérable évêque porte allégrement ses 83 ans, et qu'il paraît vaquer sans fatigue à sa grande administration.”

Lundi dernier, ont eu lieu dans l'église du monastère des Dames Ursulines des Trois-Rivières, les funérailles de la R. Mère Saint-Henri au milieu d'une foule recueillie venue pour donner un dernier témoignage de son respect et de son affection à la défunte.

M. le grand-vicaire Caron, chapelain des Ursulines, a chanté le service. Mgr Laffèche, assisté de M. le curé Dorion, a fait l'absoute^e

Une dépêche spéciale que nous recevons de Saint-Jean, N. B., nous apprend, dit le *Canadien*, que l'asile des sourds-muets qui était érigé à Hawthorn Hill, à un mille et demi plus bas que Frédéric-ton, a été complètement réduit en cendres avec toutes ses dépendances, dans la soirée de lundi, vers neuf heures.

L'incendie, dû à une cause que l'on n'a pu découvrir encore, a commencé par une grange. L'asile était assuré pour un montant de \$15,000 à la “ City of London.”

Il y a eu grande réjouissance à Saint-Roch des Aulnais, le 27 mars courant, à l'occasion de l'érection d'un chemin de croix.

C'est M. William Pelletier, cultivateur de cette paroisse, qui a

fait don de cette œuvre magnifique. Toute la paroisse s'était rendue en foule à la messe solennelle chantée pour la circonstance ; le clergé était en nombre : tous les prêtres des paroisses voisines étaient venus rehausser, par leur présence, l'éclat de la fête. On remarquait entre autres, les révds MM. Trudel, Supérieur de Sainte-Anne, C. E. Poiré, Ed. Dufour, L. G. Lemieux etc. etc.,

La révde Mère Marie du Bon-Pasteur, supérieure des Sœurs de la Présentation de Saint-Hyacinthe, accompagnée d'une de ses religieuses, sœur Saint-Maurice, a laissé, Saint-Hyacinthe en route pour New-York, où elle prendra, mercredi, le steamer *Labrador* pour la France. Cette digne religieuse se rend à la maison-mère de son institut, à Bourg-Saint-Andriol, pour affaires relatives à sa communauté, et se propose de revenir en Canada à la fin de juillet prochain.

UNE PROFESSION AUX CARMÉLITES DE L'AVENUE DE SAXE, A PARIS.

Mlle Marie Brunet, fille de l'ancien ministre de l'instruction publique, vient de faire profession aux carmélites. La *Semaine religieuse* de Paris rend compte de la cérémonie, présidée par S. G. Mgr Richard, coadjuteur de Son Em. le cardinal-archevêque. Les amis de la famille remplissaient la charmante chapelle gothique des religieuses. Après la messe, Monseigneur a prononcé une pieuse et émouvante allocution. Le prélat a commenté l'admirable discours que Jésus-Christ adressait aux apôtres, lorsqu'en présence des villes coupables, il s'écriait ; Mon Père, je vous remercie de ne vous être pas révélé aux sages de ce monde, mais aux petits et aux humbles. A qui, en effet, peut-on mieux appliquer ces sublimes paroles du Maître qu'aux âmes qui se consacrent pour jamais à Dieu dans la vie religieuse ? N'est-ce pas à elles que le Sauveur se fait connaître, lui que nul ne connaît à moins que le Père du ciel ne daigne le révéler ? N'est-ce pas à elles qu'il adresse cette invitation d'une suprême douceur : Venez à moi, vous qui travaillez et avez porté le fardeau, et je vous donnerai le repos. En terminant, Monseigneur parle du joug qu'il faudra porter, c'est le joug suave, c'est le fardeau léger.

Après cette allocution, la cérémonie de la prise de voile a commencé.

Nous en empruntons la description à un écrivain bien connu par ses travaux historiques : M. Ernest Daudet ; il était présent parmi les amis de la famille Brunet.

“ Rien ne se peut voir d'un caractère plus touchant. Le prélat s'approche de la grande grille avec son assistant, qui porte le bassin dans lequel est placé le voile qu'il a béni. Les religieuses

psalmodient en latin : " J'aime Jésus, dont je suis devenue l'épousé . Je suis chaste en l'aimant, pure en l'approchant, vierge en m'unissant à lui." Puis après d'autres chants ou d'autres prières, le prélat se rend à la petite grille où la professe se présente, il lui passe le voile par une ouverture et le pose sur sa tête de manière à lui couvrir le visage.

" Elle revient alors, courbée sous ce voile qu'elle ne quittera plus, s'agenouiller à sa première place, tandis que l'office continue. Elle y demeure jusqu'au moment où le célébrant ayant entonné le *Te Deum*, le prieur vient la chercher de nouveau et la conduit au milieu du chœur. Des roses blanches, jonchant le sol, dessinent un carré rempli par un tapis de grosse serge. La professe s'y prosterne, les bras en croix. La prieure étend sur elle les plis du voile noir, et la nouvelle Carmélite reste ainsi, dans l'immobilité de la mort, jusqu'à la fin des oraisons. Tous les assistants avaient des larmes dans les yeux.

" Les voûtes résonnaient des échos du chant sacré qui, dans la tradition de l'Eglise, est un chant de fête et d'actions de grâces, un cri de reconnaissance. Au-delà de la haute grille, dont les ferrures inondées de soleil brillaient de mille reflets avivés, le chœur des religieuses s'étendait, rempli de clartés, montrant, à droite et à gauche, les saintes filles immobiles dans leurs stalles, et, sous leurs yeux, étendue, anéantie, et pour toujours morte au monde, celle qui ne sera plus désormais que la sœur Marie de Saint-Joseph. Le *Te Deum* terminé, elle s'est relevée pour se retirer, après avoir baisé à genoux la main de la prieure, suivie des sœurs qui s'avançaient processionnellement derrière elle.

" Quelques instants plus tard, elle recevait au parloir, séparée d'eux par la double grille qui se retrouve partout dans les maisons du Carmel, ses parents et ses amis à qui, pendant trois jours encore, elle pourra se montrer le visage découvert, avant de le dérober à jamais au monde.

" Elle était souriante en leur parlant, toute radieuse et nous nous rappelions cet admirable cri, arraché à l'âme de Montalembert, le jour même où sa fille l'avait quitté pour entrer dans le cloître : " Mais, quel est donc cet amant invisible, mort sur un gibet, il y a dix-huit siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour ? qui apparaît aux âmes avec un éclat et un attrait auxquels elles ne peuvent résister ? qui fond tout à coup sur elles et en fait sa proie ? qui prend toute vivante la chair de notre chair et s'abreuve du plus pur de notre sang ? Est-ce un homme ? Non, c'est un Dieu. Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un Dieu seul peut remporter de tels triomphes et mériter de tels abandons."

" Montalembert est mort. Mais, s'il vivait encore, il constaterait que le mystérieux pouvoir qui lui inspirait ces lignes toutes vibrantes de son émotion paternelle ne s'est jamais plus souverainement exercé sur les âmes qu'en nos temps incertains et troublés.

On expulse les congrégations d'hommes; on poursuit les religieuses dans les écoles, on les éloigne du lit des malades indigents, on rêve de les chasser des cloîtres; partout, sous les hypocrisies officielles éclate, avec la haine des croyances, l'implacable effort qui veut les détruire... et de toute part fleurit, dans des cœurs innocents, l'ardent désir de se donner à Dieu.

“ La “ folie de la croix ” fait chaque jour de nouveaux prosélytes; jamais les vocations religieuses ne se sont autant qu'aujourd'hui multipliées; jamais les communautés, soit qu'elles se consacrent à la prière et à la pénitence, soit qu'elles aient pour but le soulagement des pauvres, n'ont été plus peuplées, et c'est un étrange spectacle que celui de cette protestation solennelle, qui s'élève, sous une forme inattendue, en faveur de la liberté de conscience, menacée et traquée, comme si elle n'était pas le plus précieux de nos biens, le plus imprescriptible de nos droits. ”

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

TERRE SAINTE.—Une nouvelle assez étrange, dit la *Semaine religieuse* du Puy-en-Velay, s'est répandue en ces derniers temps à Jérusalem. On a assuré que, lorsque l'épouse de Napoléon III alla inaugurer le canal de Suez, Ismaël-Pacha, plein d'empressement et de courtoisie à l'égard de l'impératrice, lui fit cadeau de l'arbre sous lequel, suivant la tradition, la Vierge Marie, saint Joseph et l'enfant Jésus se seraient reposés dans leur fuite en Egypte.

L'impératrice aurait alors fait le vœu de faire construire un couvent dans les vastes terrains qui entourent cet arbre évangélique, et dont le vice-roi lui avait également fait don, mais les désastres de 1870 mirent obstacle à la réalisation de ce pieux projet.

Il paraîtrait que le temps et les leçons du malheur auraient fait revenir sérieusement Eugénie aux idées religieuses. Toutes ses dispositions auraient été prises pour se délivrer des vains tracassés de ce monde, et se rendre à Jérusalem en pénitente chrétienne.

Le souvenir de son vœu sacré se serait présenté à son esprit, et son intention serait d'établir en Egypte une communauté religieuse, chargée de la garde du saint arbre et de l'emplacement privilégié.

Nous ne garantissons pas l'exactitude de cette nouvelle, nous la reproduisons seulement à titre de renseignement. Elle n'a rien d'absolument invraisemblable et peut intéresser les âmes dévouées aux questions du réveil de la Terre-Sainte.

Océanie. Consécration d'un évêque missionnaire.—“ Quand je fus

nommé évêque, écrit ce prélat, je ne possédais même pas la soutane qui m'était indispensable pour recevoir la consécration épiscopale. La charité me vint en aide. Arrivé à la métropole de *San Yago* où je devais être sacré, une généreuse personne me donna ce vêtement, ainsi qu'un anneau de grand prix.

"Après la cérémonie, quand il fallut me donner le bâton pastoral, nouvel embarras, je n'en possédais pas. On imagina de prendre la crosse en bois d'une statue de saint Augustin et de me la mettre à la main ; mais, pendant que je parcourais la grande nef pour donner ma bénédiction à l'assistance, mon bâton pastoral se brisa, les débris tombèrent à terre, et je fus obligé de prendre la crosse du prélat consécrateur.

"De retour dans mon île, j'eus recours à l'industrie d'un tonnelier, employé dans la colonie française. A l'aide d'une scie à chantourner, il me fabriqua avec une douelle de tonneau une espèce de crosse que je fis recouvrir de calicot. Assurément, l'œuvre laissait à désirer au point de vue de l'art ; mais ce bâton pastoral d'un nouveau genre remplit pour moi le même office qu'une crosse d'or."

SUISSE.—Dans le dernier consistoire, tenu le 15 mars, Mgr Mermillod a été nommé évêque de Genève et Lausanne.

Cette nomination a produit en Suisse une joyeuse émotion parmi les catholiques. La *Liberté* de Fribourg a paru enguirlandée en signe de joie.

Le président du gouvernement de Fribourg a reçu de Mgr Mermillod la dépêche suivante :

"Le Saint-Père m'impose le fardeau épiscopal de Lausanne et Genève. Comptez sur mon dévouement, j'ose espérer votre concours. Léon XIII bénit gouvernement et peuple avec affection.

Gaspard, évêque.

Le gouvernement a répondu :

"Conseil d'Etat de Fribourg remercie Votre Grandeur de sa bienveillante communication. Lui offre assurance de respect, d'affection, et concours dévoué, prie d'exprimer à Sa Sainteté sa reconnaissance et celle du peuple fribourgeois."

L'impression causée en Suisse par cette nomination a été excellente ; nous en trouvons la preuve dans les articles parus dans la *Gazette de Lausanne*, qui se publie en pays protestant, et dans le *Courrier de Genève* qui n'avait cessé de protester contre l'exil de Mgr Mermillod.

Les catholiques du monde entier s'associeront à la joie des catholiques suisses.

ETATS-UNIS.—L'*Angelus* de Détroit donne les renseignements statistiques suivants au sujet de l'accroissement du catholicisme aux Etats-Unis :

"En 1883 l'Eglise catholique aux Etats-Unis est ainsi composée :

33 archevêques, 89 évêques, 6,546 prêtres, 1,434 séminaristes, 1,241 églises, 1180 chapelles, 31 séminaires, 81 écoles supérieures, 679 académies, 2,497 écoles de paroisses donnant l'instruction à 428,642 élèves, 275 asiles pour les orphelins, 185 hôpitaux. Le nombre des catholiques est de 6,832,954.

“ Si on compare ces chiffres avec ceux de 1835 on trouve que les 13 diocèses alors existants ont atteint le chiffre de 72, augmentation 59. Au lieu de 1 archevêque ou évêque il y en a 72, augmentation 58. Au lieu de 272 églises on compte 7,421 églises ou chapelles, augmentation 7,149. En 1835, on trouvait seulement 237 prêtres, aujourd'hui on en trouve 6,546, augmentation, 6,219. Il y a 19 séminaires et 72 collèges de plus. L'accroissement de la population catholique pendant cette période de 50 ans a été de cinq millions et demi.

—Mlle Rose-Anna Blanchard, de Lowell, Mass., jeune fille de 22 ans, a abjuré le protestantisme et a été admise membre de l'Eglise catholique, à l'église des RR. Pères Oblats, la semaine dernière. Devenue orpheline alors qu'elle était en bas âge, Mlle Blanchard avait été élevée par des protestants.

ETATS-UNIS.—Pendant l'année qui vient de finir, la société Saint-Vincent de Paul de Boston, comprenant les différentes congrégations catholiques de cette ville et du voisinage et 532 membres actifs, a soulagé 1,730 familles soit 5,182 personnes; fait 27,168 visites aux pauvres; a reçu \$26,124 et déposé \$26,718.

ANGLETERRE.—Un projet de pèlerinage à Lourdes est soumis, en ce moment, à Londres, à l'examen d'un comité catholique composé de plusieurs membres éminents de l'aristocratie anglaise.

—Le propriétaire, le rédacteur en chef et l'éditeur du journal *The Freethinker* (libre-penseur), prévenus de blasphème, ont été condamnés par la cour d'assises de Londres: le premier à neuf mois de prison, le deuxième à trois mois de prison, et le troisième à un an de prison avec travaux forcés.

ALLEMAGNE.—La *Germania* écrit au sujet de la pacification religieuse:

Depuis plusieurs semaines nous nous efforçons dans la discussion ecclésiastico-politique d'écarter une foule de questions accessoires et des coulisses ingénieusement arrangées, afin de montrer sans cesse le point essentiel; la nécessité d'une révision des lois organiques de mai à laquelle l'Eglise veut prêter son concours, mais dont l'Etat ne veut pas. On commence heureusement de plus en plus à comprendre qu'il est inutile d'éviter plus longtemps la révision par des ruses diplomatiques, et d'essayer l'exécution de la législation de M. Falk par toutes sortes de détours, l'assaut

de toute la presse officieuse échouant toujours contre cette simple formule : que sans révision il n'y a pas de paix possible.

BELGIQUE.—En Belgique, les auberges offrent une particularité qui, certainement, doit être mise à leur crédit. Dans chacune d'elles on trouve un tronc destiné à recevoir les donations des visiteurs, qui y mettent tous régulièrement un sol (5 cents) à chaque visite. Cet argent est destiné à la construction d'écoles, et on vient avec l'ensemble des collectes, d'en construire une qui a coûté la modeste somme de 2,000,000 de francs. Il y a dans cette coutume une idée qui pourrait être mise en exploitation par nos compatriotes.

FRANCE.—Le séminaire de l'Institut catholique de Paris a pompeusement fêté le saint Thomas d'Aquin. La matinée a été surtout pour la piété. Dans l'après-midi, il y a eu une brillante concertation théologique, présidée par S. Ex. le Nonce du Saint-Siège. Mgr de Rende a pris, à la fin, la parole. Voici les dernières paroles de sa belle allocution :

“ Je dois dire à tout cet auditoire quelle joie ce sera pour moi de rendre compte au Saint-Père de ce que j'ai vu et entendu ici. En ces tristes temps, j'ai bien rarement de bonnes nouvelles à lui transmettre. Mais je suis sûr de réjouir son cœur en lui disant que l'Institut catholique de Paris exécute sa volonté, que ses conseils dirigent tous les travaux et président au renouvellement des études ecclésiastiques, principalement par un retour sérieux à l'étude du grand Docteur que Sa Sainteté a donné pour patron et pour modèle aux écoles supérieures. ”

—Le R. P. Edmond, supérieur général des religieux Prémontrés de France, est mort, le jeudi 8 mars, dans l'abbaye de Frigolet, où il avait soutenu le fameux siège que l'on sait.

—Un prince de la maison d'Autriche, l'archiduc Louis-Victor, se trouve en ce moment à Nice. Dans une soirée, à laquelle les convenances l'ont obligé de prendre part, une dame de la colonie étrangère est venue l'inviter à danser. Il a répondu : “ Pendant le carême, je ne danse pas. ” Puis est venue l'heure du souper. La dame du logis s'est alors approchée de l'archiduc pour l'engager à entrer dans la salle où un souper magnifique était servi. Le prince a décliné cette offre en disant : “ Madame, pendant le carême, je ne soupe pas. ”

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

11 Mach. XIII, 46.

PRIONS POUR NOS MORTS :

Delina Pilon.—Thomas Rush.—Archange Lupion.—Jos. Gosselin.— Louise Boulet.—Justine Moquin.—Simon Bourdon.—Jos. Lefebvre.— John Mitchell.—Pierre Guenette.—Chs Bureau.—Dom. Gauthier.—Ellen Donnelly.—Jos Lajeunesse—Marguerite Hebert.—Mary McConville—John McEnral.—James McEray.—Benjamin Reeves.—Alice Gauthier.—Euphémie Boucher.—James McGroth.—J.-B. Lescarbeau.—F.-X. Charpentier.—Ephrem Girard.—John Monahan.—Odile Léger.—Daniel Darragh.—Christine Joly.—Bridget Laughlin.—Alfred Corrick.—Henriette Hébert.— Jh. Burns.—F.-X. Lussier.—Marguerite Labarre.

DE PROFUNDIS.

L. J. A. SURVEYER

Marchand Ferronnier

Tient l'assortiment le plus complet pour églises ou autres édifices publics, consistant en Clanches, Targettes, Charnières (simples ou à ressort), Serrures, Poignées en bronze (nickelées ou en hématite).

—en outre :—

Un grand choix d'articles en argenterie, coutellerie et aussi ustensils de cuisine émaillés, etc.

188, rue Notre-Dame

(En face du Palais de Justice)

MONTREAL.

J. ALPHONSE ROBY

Peintre Décorateur

Enseignes et Ornaments
Dorure en tout genre

Quatorzeans d'expérience dans ces spécialités.

Bas prix. — Exécution supérieure.

No. 303, rue Saint-Laurent

MONTREAL.

L. E. N. PRATTE

importateur et marchand de

PIANOS ET ORGUES.

Américains, Canadiens et Européens.

Agence en gros et en détail des célèbres
Maisons suivantes :

PIANOS.

Hazelon Bros., New-York.
Kranich & Bach, New-York.
Dominion Organ & Piano Co., Bowmanville, Ont.
P. H. Herz, Paris, France.

ORGUES.

Dominion Organ & Piano Co., Bowmanville, Ont.
Barn & Co., Woodstock, Ont.
I. J. Mansell, Brockville, Ont.
American Automatic Organ Co., Boston.

Et de plusieurs autres maisons canadiennes et étrangères.

HUIT PREMIERS PRIX et **DIPLOMES D'HONNEUR** et un **SECOND PRIX** ont été décernés à mes instruments à l'exposition de la Puissance, Montréal, 1880.

Une centaine de **PIANOS** à queue, carrés et droits et d'**ORGUES D'EGLISE** et de **SALON** de toutes descriptions toujours en magasin,

PRIX, de \$50 à \$1500.

On sollicite une visite.

SALLES D'EXPOSITION ET DE VENTE (les plus belles de la Puissance)

20, Rue NOTRE-DAME

(Magasin de musique de A. J. Boucher)

MONTREAL.

COMPTOIR GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

L'assortiment le plus complet d'ornements d'église, chasublerie, orfèvrerie, broderies, peintures religieuses, chemins de la croix, cierges, huile d'olive, vin de messe approuvé par les autorités ecclésiastiques.

Département spécial pour la confection des soutanes.

Demandez notre catalogue.

SENECAL & Cie.

220, rue Notre-Dame, Montréal.

Manufactures Françaises d'Ornements d'Eglise.

R. BEULLAC

227 et 229, Notre-Dame centre

MONTREAL.

La maison la plus ancienne et la mieux assortie pour tout ce qui concerne l'ornementation et la décoration des églises.

Ateliers de peinture, sculpture, dorure, autels, statues, tableaux, etc.

Envoi de dessins sur demande.

Adresse : **R. BEULLAC, Montréal.**

**LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME, A MONTREAL.**

LES PETITS BOLLANDISTES.

Vies des Saints de l'Ancien et du Nouveau Testament, des Martyrs, des Pères, des Auteurs sacrés et ecclésiastiques, des Vénérables et autres personnes mortes en odeur de sainteté ; notices sur les Congrégations et les Ordres religieux, histoire des Reliques, des Pèlerinages, des Dévotions populaires, des Monuments dus à la piété depuis le commencement du monde jusqu'à aujourd'hui, d'après le Père Giry, dont le travail, pour les vies qu'il a traitées, forme le fond de cet ouvrage, les grands Bollandistes, qui ont été de nouveau intégralement analysés, Surius, Ribadeneira, Godescard, Baillet, les hagiologies et les propres de chaque diocèse, tant de France que de l'Etranger, et les travaux soit archéologiques, soit hagiographiques les plus récents.

Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des Discours sur les Mystères et les Fêtes, une Année chrétienne, le Martyrologe romain, le Martyrologe français et les Martyrologes de tous les ordres religieux, une Table alphabétique de tous les Saints connus, une autre selon l'ordre chronologique, une autre de toutes les matières répandues dans l'Ouvrage, destinée aux Cathéchistes, aux Prédicateurs, etc.

PAR MGR PAUL GUERIN

CAMÉRIER DE SA SAINTÉTÉ LÉON XIII,

SEPTIÈME ET DÉFINITIVE ÉDITION, LA SEULE COMPLÈTE, RENFERMANT UN TIERS DE MATIÈRES DE PLUS QUE LES PRÉCÉDENTES.

17 vol. grand in-8, sur beau papier vergé, contenant la matière de plus de 35 vol. in-8 ordinaires.

Prix : \$25.50

Ouvrage honoré d'une lettre du Saint-Père et de nombreuses approbations épiscopales.

Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

HUILE D'OLIVE

*d'une qualité supérieure pour les autels et dortoirs, en
barils, canistres ou au gallon.*

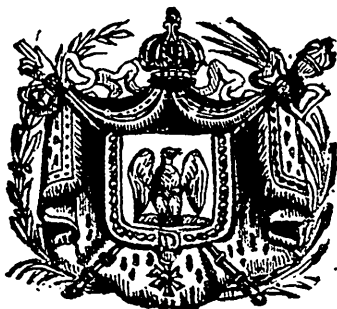
VEILLEUSES DE TOUTES SORTES

CIRE BLANCHE } POUR
ET PARAFFINE } LES
CIERGES

EN GROS ET EN DÉTAIL CHEZ

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, Montréal.



RENOVATEUR

PARISIEN

de LUBY.

ARTICLE DE TOILETTE.

Approuvé et indispensable, pour la jeunesse perpétuelle des cheveux.

Cette excellente préparation ramène les cheveux gris à leur couleur naturelle et en conserve la beauté; entretient la tête propre et fraîche; donne aux cheveux un lustre et un parfum très agréables; empêche et détruit les pellicules; ne gâte pas la peau ni la coiffure la plus délicate; arrête certainement les cheveux de tomber dans peu de jours, et donne une satisfaction complète à tous ceux qui s'en servent, étant moins cher que toute autre préparation de ce genre, car par son usage on peut se dispenser d'huile ou de pommade.

*En vente chez tous les pharmaciens en grandes bouteilles de 50 cts.
ou six bouteilles pour \$2.50.*

Entrepôt général à Montréal, chez

R. J. DEVINS, Pharmacien

Voisin du Palais de Justice, rue Notre-Dame, Montréal.